

Nombre
de membres en
exercice

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

9

Séance du : 12 mars 2026

Délibération n° : 2026/1203/5

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 27 février 2026

Présents (6) : Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) : Mmes MOLINA, GATTO
M. FOURNIER

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,
assurant le secrétariat de la séance,

POINT N° 5 - Vote du budget primitif 2026

Madame la Vice-Présidente présente la synthétisation du budget primitif 2026 du CCAS de ROMBAS :

	2026	
	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>		
Crédits d'investissement	62 000,00	9 061,01
Restes à réaliser		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		52 938,99
Total de la section d'investissement	62 000,00	62 000,00

.../...

<u>Section de fonctionnement</u>		
Crédits de fonctionnement	348 000,00	308 579,54
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		39 420,46
Total de la section de fonctionnement	348 000,00	348 000,00
<u>TOTAL GENERAL</u>	410 000,00	410 000,00

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

ADOpte le budget primitif 2026 du CCAS de ROMBAS comme synthétisé ci-dessus, équilibré à 348 000,00 € en section de fonctionnement et à 62 000,00 € en section d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Extrait certifié conforme
ROMBAS, le 13 mars 2026
La Vice-Présidente du CA :**

